

AIN
CANTON
PLATEAU D'HAUTEVILLE
COMMUNE
TENAY

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRETE D'ALIGNEMENT
INDIVIDUEL
PARCELLE AL n°11
LIEU DIT « 11 route d'Evosges »**

N°27/2025

- Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,
Vu la volonté de constater la limite de voie publique nommée route d'Evosges au droit de la propriété riveraine et de délimiter entre la propriété publique (communale, ...) relevant de la domanialité publique routière et la parcelle cadastrée AL n°11,
Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par M^{me} Rachelle GUILLER, géomètre expert suite à la réunion en date du lundi 10 mars 2025, annexé au présent arrêté.

ARRÊTÉ

Article 1 - La limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée suivant les lignes formées par :

- le point n°522 : non matérialisé
- le point n°174 : clou + rondelle

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

Article 2 - La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public.

La limite foncière de propriété est déterminée suivant la limite de fait visée à l'article 1. Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié aux riverains concernés et à M^{me} Rachelle GUILLER, géomètre expert.

Article 4 - Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bourg-en-Bresse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à TENAY, le 18/03/2025

Le Maire,

B / Gaël ALLAIN



C. SAVOY
Adjoint au Maire

Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le : 20/03/2025

Arrêté notifié par courrier simple à alia-GE, géomètre expert le : 20/03/2025

Arrêté affiché aux portes de la mairie le : 20/03/2025